

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal
Décision modificative n°1 de l'exercice 2013.**

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2013 a pour objet de permettre de transférer 300 000 € de crédits des chapitres 21 et 23 vers le chapitre 26 pour une avance à la SEM Habitat.

Les budgets annexes de la Ville ne sont pas modifiés.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 24 janvier 2013 adoptant le budget primitif 2013,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2013 du budget principal,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 mars 2013

n° 5

page 2/2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2013 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,

Budget Principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour : 25

(M. Cibert)

Contre : 0

Abstentions : 7

(Mme Vacheron, MM. Monaury, Pipet, Mme Barrault, MM. Gratteau, Michaud, pouvoir Mme Aumon)

Monsieur Melquiond et Madame Champion n'ont pas pris part à la délibération en application de l'article L 2131-11

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 28/03/2013, n° 2022

Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER